



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Afghanistan

Question écrite n° 118291

### Texte de la question

Mme Michèle Delaunay interpelle M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'agenda précis du retrait total des troupes françaises d'Afghanistan ainsi que sur les modalités de sa mise en oeuvre. Le 12 juillet 2011, le chef de l'État annonçait le retrait total des effectifs militaires présents en Afghanistan pour l'été 2014 ainsi qu'un retrait partiel, un quart des troupes, fin 2012. Alors que le soixante-quinzième de nos soldats vient de tomber en Afghanistan, 2011 s'avère être dès à présent l'année la plus meurtrière pour les troupes françaises déployées dans ce pays en guerre, avec 23 soldats tués. Une récente étude vient de conclure que, proportionnellement au nombre de soldats engagés, l'armée française est actuellement la plus exposée aux pertes humaines avec 0,42 soldat tué pour 100 soldats. Cette étude confirme l'accroissement manifeste du nombre d'attaques contre nos soldats et du nombre de décès. Au lendemain du 14 juillet 2011, le Président de la République avait initié une réunion dite de sécurisation de nos soldats en territoire afghan. Nous mesurons aujourd'hui l'échec voire l'impossibilité de cette sécurisation. Alors que les Français sont en grande majorité opposés à cette guerre dont ils ne comprennent plus les motivations et dont les pertes humaines sont de plus en plus mal acceptées au vu de l'annonce du retrait des troupes, elle lui demande l'agenda précis ainsi que les modalités du départ total des troupes françaises engagées en Afghanistan.

### Texte de la réponse

Au sommet de l'OTAN à Lisbonne en novembre 2010, il a été décidé que le processus de transfert des responsabilités de sécurité aux autorités afghanes serait mené à bien d'ici à 2014. Le Président de la République a indiqué, le 23 juin 2011, que la France entamerait un retrait progressif de ses renforts envoyés en Afghanistan. Cette décision a donné lieu au rapatriement de plus de 400 militaires entre le 1er juillet et la fin de l'année 2011. La poursuite de la transition et le transfert graduel des responsabilités de combat permettront de planifier le retrait d'Afghanistan de 1000 soldats d'ici à la fin de l'année en cours, puis le retour de la totalité de nos forces combattantes dès la fin de l'année 2013. A l'issue de ce retrait, la France continuera à s'investir dans la formation de l'armée afghane. En outre, comme le prévoit le nouveau traité bilatéral d'amitié et de coopération signé le 27 janvier dernier, la France restera engagée aux côtés du peuple afghan dans des domaines clés de la coopération, tels que l'agriculture, la santé, l'éducation, les institutions et les infrastructures.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Delaunay](#)

**Circonscription :** Gironde (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118291

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 septembre 2011, page 9978

**Réponse publiée le** : 3 avril 2012, page 2729